

LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale est un acte d'un membre de la famille contre un autre (une victime). Cet acte viole les droits de l'homme et les libertés et cause des souffrances physiques, mentales ou morales à la victime.

Parmi les formes de la violence conjugale on distingue des agressions verbales, psychologiques, physiques, sexuelles pouvant causer chez la victime des dommages psychologiques, physiques, conduire à l'exclusion sociale ou même causer la mort.

Dans beaucoup de pays européens le caractère potentiellement dangereux de la violence conjugale et son ampleur détermine le besoin de lutter contre cette violence à tous les échelons sociaux. En réalité, ce n'est pas encore le cas. Selon les recherches, faites par le Sénat français (2019) il

Est nécessaire de trouver des moyens efficaces de lutter contre la violence conjugale. Mais la carence de leur coordination entraîne le traitement inégal des situations selon les départements ou les services. Le problème peut être résolu à différents niveaux. Tout d'abord, il faut augmenter au sein des services d'urgence une capacité d'accueil adaptée aux victimes et rendre plus effectifs la détection de violence au sein du couple et le recueil de l'information, améliorer l'examen médical et la rédaction des certificats nécessaires.

Deuxièmement, il faut réorienter l'action des services de police dans des démarches préventives de ce type de violence et augmenter le professionnalisme des services de sécurité.

Il faut améliorer le soin et le soutien des victimes (la création des bureaux d'aide aux victimes, un correspondant départemental d'aide aux victimes, les permanences d'associations d'aide aux victimes, les travailleurs sociaux dans les commissariats, des unités spécifiques traitant des violences conjugales, de groupes de travail (gendarmes et policiers)). En même temps il s'agit aussi de la création sur tout le territoire du pays des différentes associations d'aide aux victimes.

Pour conclure, la lutte contre la violence conjugale et l'aide aux victimes peuvent être plus effectives et opportunes à condition d'institution et de développement d'un partenariat étroit et multiforme avec tous les acteurs de la société (médecins, policiers, gendarmes, juristes, travailleurs sociaux).

Consulteur de langue L. D. Diagilieva